

**REGULATORY PARTNERSHIP STATEMENT
OF
THE DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES OF CANADA
AND THE UNITED STATES DEPARTMENT OF ENERGY**

The U.S. Department of Energy (USDOE) and the Department of Natural Resources of Canada (NRCan), following on the commitments outlined in the Canada-United States Regulatory Cooperation Council (RCC) *Joint Forward Plan*, published in August 2014 and the *Memorandum of Understanding Between the Department of Energy of the United States of America and the Department of Natural Resources of Canada Concerning Cooperation on Energy* signed on the 18th of September 2014, have reached an understanding on the following key elements necessary for an ongoing regulatory partnership.

NRCan and USDOE have:

- **Established high-level regulatory partnership governance between the organizations' senior officials, which is supported by technical-level working groups to review and track progress against medium and longer-term regulatory alignment opportunities.**
- **Implemented a bi-national work planning process that includes annual review of work plans to consider stakeholder input and update senior officials on progress for regulatory cooperation initiatives.**
- **Regularized stakeholder engagement to inform senior officials of opportunities for regulatory alignment and provide input on future work.**

Given that Canada and the United States share a seamless transportation network, where vehicles operate and refueling equipment can be deployed in a common market, and that both similar consumer preferences and the globalized nature of equipment manufacturing underpin their collaboration on energy efficiency standards, NRCan and USDOE recognize that by acting together, they may address individual national interests while achieving shared goals of greater energy security, environmental responsibility and sustainability. NRCan and USDOE are to be guided in this regulatory partnership work by a mutual desire to promote responsible energy use, expand energy collaboration, and work together regionally and globally.

GOVERNANCE

High-level governance

- The overall leadership and responsibility for implementing and managing this regulatory partnership, including its associated activities is the purview of the Assistant Deputy Minister (Energy Sector) at NRCan and the Assistant Secretary for Energy Efficiency and Renewable Energy at USDOE.
- NRCan and USDOE intend to convene at least one annual senior-level bilateral meeting, with venues alternating between their two countries, to discuss sector trends, other

factors influencing the overall design of regulatory systems, and barriers to regulatory cooperation, the first of which is planned for spring 2016.

- Participants in this annual senior-level bilateral meeting may also review and approve annual work plans, share information, review progress against work plan items, and set medium-term priorities for the conduct of collaborative work.
- Senior-level stakeholder representatives are to be invited to attend a portion of the annual senior-level bilateral meeting to hear stakeholder views on sector trends and overall costs imposed by each of the regulatory systems, and may also be requested to comment on the proposed content of the annual work plans, and to inform its priorities, which are to be mutually decided by USDOE and NRCan.

Technical expert groups

- Technical expert groups are to be organized for each activity under the scope of this regulatory partnership and are expected to meet at least once annually, shortly after the senior-level bilateral meeting, in person or via teleconference/videoconference, to develop the content of the annual work plans, exchange technical information and data, and otherwise assist in the effective implementation of joint work.
- These technical expert groups are to be led by the Director General (Office of Energy Efficiency) at NRCan and the relevant Deputy Assistant Secretaries at USDOE.
- Technical expert-level stakeholders are to be invited to participate in the technical expert group meetings to inform priorities for the annual work plans mutually decided by USDOE and NRCan.

ANNUAL REVIEW OF WORK PLANS

As outlined in the *RCC Joint Forward Plan*, NRCan and USDOE have established two working groups to address the goal of aligning, to the extent practicable and permitted by law, energy efficiency standards and standards¹ for the use of natural gas in transportation.

1. Energy efficiency standards

The collaborative work in the area of energy efficiency standards, which includes minimum energy performance standards and test procedures for energy-using equipment (e.g. appliances, industrial and commercial equipment),² is expected to include:

¹ For the natural gas as a transportation fuel initiative described in this document, the word “standard” is used in reference to both Codes and Standards.

² The governments of the United States and Canada use different terminology where the same meaning is intended. The Canadian Government uses the term “minimum energy performance standards”, while the Government of the United States uses the term “energy conservation standards”; these terms have the same meaning. Similarly, “testing standards” is the term used in Canada, while the Government of the United States

- i. Work plans and schedules for product regulation of energy-using equipment;
- ii. Data, information and analysis that informs framework documents, cost-benefit considerations and market studies;
- iii. Methodologies and rationales for test method development;
- iv. Policy reviews or other initiatives to enhance regulatory cooperation (e.g., information sharing);
- v. Sharing regulatory best practices (e.g., public participation, flexible approaches, scientific integrity, integration/innovation and identifying legislative and policy barriers to regulatory cooperation);
- vi. Where warranted and practicable, the co-development of standards, test methods and joint stakeholder consultations;
- vii. Sharing stakeholder submissions and statements;
- viii. Industry, consumer or technological trends that may impact regulatory systems;
- ix. Regulatory cooperation initiatives that could include the Provinces of Canada; and
- x. Existing or future international regulatory cooperation initiatives with third countries.

2. Standards for the use of natural gas as a transportation fuel

Collaboration on the development of codes and standards³ and sharing of best practices for the use of natural gas as a transportation fuel is expected to include:

- i. Sharing of work plans and schedules for codes and standards development, pertaining to natural gas vehicles and refueling stations;
- ii. Sharing data, information, best practices and analyses that informs framework documents, cost-benefit considerations and market studies, at the national and sub-national level;
- iii. Co-development of codes and standards, where warranted and practicable;
- iv. Hosting joint stakeholder consultations;
- v. Sharing stakeholder submissions and statements; and
- vi. Discussing industry or consumer trends that may impact codes and standards priorities.

uses the term “test procedures”; these terms also have the same meaning. Also, *Canada’s Energy Efficiency Act* uses the term “energy-using product” which is intended to have the same meaning as the term “energy-using equipment” used in this document.

³ The ultimate adoption and enforcement of the standards is under the jurisdiction of the appropriate authorities in each country.

NRCan and USDOE could also consider other areas of regulatory cooperation, based on stakeholder-identified priorities and regulator-led initiatives, and considering these critical objectives and outcomes:

- Energy security, energy conservation, environmental responsibility and sustainability;
- Integrated markets, greater cross-border trade and economic growth; or
- Where possible, reduction of unnecessary costs on businesses associated with different regulatory systems or increase in consumer benefits in terms of greater product choices and reduced prices.

STAKEHOLDER ROLE

NRCan and USDOE intend to consult stakeholders on the content of the annual work plans to help inform regulatory priorities. These consultations are expected to take place primarily through the activities of the technical expert groups. An annual schedule of planned meetings is to be provided to stakeholders.

Stakeholders are encouraged to provide information on industry and consumer trends that may impact the regulatory systems covered within the scope of the joint work under this Regulatory Partnership Statement. Stakeholders are also expected to make the case for regulatory priorities by sharing data on the costs and benefits of regulatory cooperation. Stakeholders are also encouraged to raise future areas of regulatory cooperation not specifically outlined in the *RCC Joint Forward Plan*.

To the extent practical, stakeholders are encouraged to organize themselves bi-nationally and provide common views and opportunities.

POINTS OF CONTACT

The appropriate contact for USDOE is the Deputy Assistant Secretary for Energy Efficiency in the Office of Energy Efficiency and Renewable Energy, 1000 Independence Avenue – Mailstop EE-5, Washington, DC 20585, U.S.A.

The appropriate contact for NRCan is the Director General for the Office of Energy Efficiency, 580 Booth Street, Ottawa, Ontario, K1A 0E4, Canada.

**DÉCLARATION DE PARTENARIAT DE RÉGLEMENTATION
DU
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA
ET DU DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE DES ÉTATS-UNIS**

Le département de l'Énergie des États-Unis (USDOE) et le ministère des Ressources naturelles du Canada (RNCAN), pour donner suite au *Plan prospectif conjoint* du Conseil Canada–États-Unis de coopération en matière de réglementation (CCR), publié en août 2014, et au *Protocole d'entente entre le département de l'Énergie des États-Unis d'Amérique et le ministère des Ressources naturelles du Canada concernant la coopération en matière d'énergie*, signé le 18 septembre 2014, ont convenu des éléments clés suivants nécessaires à un partenariat de réglementation continu.

RNCAN et le USDOE ont :

- **établi une gouvernance du partenariat de réglementation de haut niveau entre les cadres supérieurs des organismes, laquelle est appuyée par des groupes de travail de niveau technique pour examiner et suivre les progrès par rapport aux possibilités d'aligner les réglementations à moyen et à long terme;**
- **mis en œuvre un processus binational de planification du travail, lequel inclut un examen annuel des plans de travail pour tenir compte du point de vue des intervenants et informer les cadres supérieurs des progrès réalisés pour les initiatives de coopération en matière de réglementation;**
- **régularisé l'engagement des parties intéressées afin d'informer les cadres supérieurs des possibilités d'aligner les réglementations et fournir une contribution aux travaux futurs.**

Étant donné que le Canada et les États-Unis ont un réseau de transport continu, au sein duquel les véhicules fonctionnent et le matériel de ravitaillement en combustible peut être déployé dans un marché commun, et que les préférences similaires des consommateurs et la nature mondialisée de la fabrication de l'équipement soutiennent leur collaboration sur les normes d'efficacité énergétique, RNCAN et le USDOE reconnaissent qu'en agissant ensemble, ils peuvent satisfaire à leurs intérêts nationaux respectifs tout en atteignant les objectifs conjoints d'une plus grande sécurité énergétique et d'une responsabilité et d'une durabilité environnementales accrues. RNCAN et le USDOE devront être motivés dans ce travail de partenariat de réglementation par un désir mutuel de promouvoir l'utilisation responsable de l'énergie, d'accroître la collaboration en matière d'énergie et de travailler ensemble à l'échelle régionale et internationale.

GOUVERNANCE

Gouvernance de haut niveau

- La direction et la responsabilité générales de mettre en œuvre et de gérer ce partenariat de réglementation, y compris les activités connexes, sont du ressort du sous-ministre adjoint (secteur de l'Énergie) de RNCAN et du secrétaire adjoint de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable du USDOE.
- RNCAN et le USDOE souhaitent convoquer au moins une réunion bilatérale annuelle des cadres supérieurs, les lieux de rencontre étant tour à tour dans les deux pays, afin de discuter des tendances du secteur, d'autres facteurs influençant la conception globale des systèmes réglementaires, et des obstacles à la coopération en matière de réglementation. La première réunion est prévue au printemps 2016.
- Les participants à cette réunion bilatérale annuelle des cadres supérieurs peuvent aussi examiner et approuver les plans de travail annuels, échanger des renseignements, examiner les progrès par rapport aux éléments du plan de travail et établir des priorités à moyen terme pour la conduite des travaux de collaboration.
- Les représentants des intervenants de niveau supérieur devront être invités à participer à une partie de la réunion bilatérale annuelle des cadres supérieurs afin qu'ils entendent les points de vue des intervenants sur les tendances du secteur et les coûts globaux imposés par chacun des systèmes réglementaires; on pourrait aussi leur demander de commenter le contenu proposé des plans de travail annuels et de clarifier leurs priorités, lesquelles devront être décidées mutuellement par le USDOE et RNCAN.

Groupes d'experts techniques

- Des groupes d'experts techniques devront être mis sur pied pour chaque activité dans le cadre de ce partenariat de réglementation et on s'attend à ce qu'ils se réunissent au moins une fois par année, peu de temps après la réunion bilatérale des cadres supérieurs, en personne ou par téléconférence/vidéoconférence, afin d'élaborer le contenu des plans de travail annuels, d'échanger des renseignements et des données techniques, et d'aider par d'autres moyens à la mise en œuvre efficace des travaux communs.
- Ces groupes d'experts techniques devront être dirigés par le directeur général (Office de l'efficacité énergétique) de RNCAN et les secrétaires généraux adjoints appropriés du USDOE.
- Les intervenants techniques de niveau expert devront être invités à participer aux réunions des groupes d'experts techniques afin de définir les priorités pour les plans de travail annuels mutuellement décidés par le USDOE et RNCAN.

EXAMEN ANNUEL DES PLANS DE TRAVAIL

Comme il est indiqué dans le *Plan prospectif conjoint du CCR*, RNCan et le USDOE ont mis sur pied deux groupes de travail pour traiter de l'objectif d'aligner, dans la mesure du possible et permise par la loi, les normes d'efficacité énergétique et les normes¹ pour l'utilisation du gaz naturel dans les transports.

1. Normes d'efficacité énergétique

Le travail de collaboration dans le domaine des normes d'efficacité énergétique, lesquelles comprennent les normes minimales de rendement énergétique et les procédures d'essai des équipements qui consomment de l'énergie (p. ex., les appareils électroménagers, l'équipement industriel et commercial)² devraient comprendre :

- i. les plans de travail et les calendriers pour la réglementation des équipements consommateurs d'énergie;
- ii. les données, les renseignements et les analyses qui définissent les documents-cadres, les considérations de rentabilité et les études de marché;
- iii. les méthodologies et les justifications pour l'élaboration de méthodes d'essai;
- iv. les examens des politiques ou autres initiatives pour accroître la coopération en matière de réglementation (p. ex., l'échange de renseignements);
- v. l'échange de pratiques réglementaires exemplaires (p. ex., la participation du public, les approches flexibles, l'intégrité scientifique, l'intégration/innovation et la détermination des obstacles législatifs et politiques à la coopération réglementaire);
- vi. lorsque cela est justifié et réalisable, l'élaboration conjointe de normes, de méthodes d'essai et les consultations mixtes des intervenants;
- vii. l'échange des présentations et des énoncés des intervenants;
- viii. les tendances relatives à l'industrie, aux consommateurs et aux technologies pouvant avoir une incidence sur les systèmes réglementaires;
- ix. les initiatives de coopération réglementaire pouvant inclure les provinces du Canada;
- x. les initiatives de coopération réglementaire internationales actuelles ou futures avec des pays tiers.

¹ Pour le gaz naturel en tant qu'initiative de carburant pour les transports décrite dans le présent document, le mot « norme » est utilisé en référence aux codes et aux normes.

² Les gouvernements des États-Unis et du Canada utilisent une terminologie différente même si la signification est la même. Le gouvernement du Canada utilise « normes minimales de rendement énergétique », alors que les États-Unis utilisent l'expression « normes d'économie d'énergie »; ces termes ont la même signification. Dans le même ordre d'idées, le Canada emploie « normes d'essai », alors que le gouvernement américain utilise « procédures d'essai »; ces termes ont également la même signification. Bien que dans la *Loi sur l'efficacité énergétique* du Canada on utilise « produits consommateurs d'énergie », cette expression est censée avoir le même sens qu'« équipements consommateurs d'énergie » dans le présent document.

2. Normes pour l'utilisation du gaz naturel en tant que carburant pour les transports

La collaboration pour l'élaboration de codes et de normes³ et l'échange de pratiques exemplaires pour l'utilisation du gaz naturel en tant que carburant pour les transports comprendra :

- i. l'échange de plans de travail et de calendriers pour l'élaboration de codes et de normes, relatifs aux véhicules fonctionnant au gaz naturel et aux postes de ravitaillement;
- ii. l'échange des données, renseignements et analyses qui définissent les documents-cadres, les considérations de rentabilité et les études de marché à l'échelle nationale et infranationale;
- iii. l'élaboration conjointe de codes et de normes, lorsque cela est justifié et réalisable;
- iv. l'organisation de consultations conjointes avec les intervenants;
- v. l'échange des présentations et des énoncés des intervenants;
- vi. la discussion des tendances de l'industrie et des consommateurs pouvant avoir une incidence sur les priorités relatives aux codes et aux normes.

RNCan et le USDOE pourraient aussi tenir compte d'autres secteurs de coopération réglementaire, selon les priorités des intervenants et les initiatives dirigées par les organismes de réglementation, ainsi que des objectifs et des résultats principaux suivants :

- la sécurité énergétique, la conservation de l'énergie et la responsabilité et la durabilité environnementales;
- des marchés intégrés, une croissance économique et un volume d'échanges transfrontaliers plus importants;
- si possible, une réduction des coûts inutiles sur les entreprises associées aux différents systèmes de réglementation ou une augmentation des avantages aux consommateurs soit un plus grand choix de produits et des prix réduits.

RÔLE DES INTERVENANTS

RNCan et le USDOE ont l'intention de consulter des intervenants relativement au contenu des plans de travail annuels afin d'aider à définir les priorités en matière de réglementation. Ces consultations devraient avoir lieu essentiellement par le truchement des activités des groupes d'experts techniques. Un calendrier annuel des réunions prévues devra être présenté aux intervenants.

³ L'adoption finale et la mise en application des normes seront sous la juridiction des autorités compétentes de chaque pays.

Les intervenants sont encouragés à présenter des renseignements sur les tendances de l'industrie et des consommateurs pouvant avoir une incidence sur les systèmes réglementaires faisant partie des travaux conjoints réalisés en vertu de la présente Déclaration de partenariat de réglementation. On s'attend à ce que les intervenants établissent le bien-fondé des priorités réglementaires en échangeant des données sur les coûts et les avantages de la coopération réglementaire. On incite aussi les intervenants à déterminer les prochains secteurs pour une coopération réglementaire qui n'est pas expressément énoncée dans le *Plan prospectif conjoint du CCR*.

Dans la mesure du possible, les intervenants sont encouragés à organiser eux-mêmes des réunions binationales et à présenter des points de vue communs et des possibilités.

POINTS DE CONTACT

La personne-ressource appropriée pour le USDOE est le secrétaire adjoint de l'efficacité énergétique de l'Office of Energy Efficiency and Renewable Energy, Washington, 1000 Independence Avenue – Mailstop EE-5, DC 20585, États-Unis.

La personne responsable au sein de RNCAN est le directeur général de l'Office de l'efficacité énergétique, 580, rue Booth, Ottawa, Ontario, K1A 0E4, Canada.